

**CONCILIATION DES ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION AVEC LES PLANS DE DÉVELOPPEMENT**

(000 \$)

N° de ligne

1	Additions en immobilisation à la base de tarification de 2019 (GM-L doc 03. p.2)	Répartition des investissements selon les différents plans de développement et années de réalisation des travaux							
2		Plan de développement 2013 réalisé en 2019 (note 1)	Plan de développement 2014 réalisé en 2019 (note 2)	Plan de développement 2015 réalisé en 2019 (note 3)	Plan de développement 2016 réalisé en 2019 (note 4)	Plan de développement 2017 réalisé en 2019	Plan de développement 2018 réalisé en 2019 (note 5)	Plan de développement 2019 réalisé en 2019 (note 6)	
3	Total développement du réseau excluant les contributions clients	56 253	123	16	217	57	0	21 995	33 845
4	<b>Total</b>	<b>56 253</b>	<b>123</b>	<b>16</b>	<b>217</b>	<b>57</b>	<b>0</b>	<b>21 995</b>	<b>33 845</b>

Il existe un délai entre le moment où une vente est signée et le moment où les coûts de construction seront engagés. Ce délai varie en fonction de l'envergure du projet, de la catégorie de marché et du type de travaux qui seront effectués. Ainsi, une portion des coûts de construction sera encourue durant l'année de signature de la vente et la portion résiduelle sera engagée durant les années subséquentes de la signature de la vente.

8	Investissements en immobilisation du plan de développement 2019			Répartition des investissements du plan de développement 2019 selon l'année de réalisation des travaux			
9	Investissements en immobilisation du plan de développement 2018- 2019 (GM-L, doc 2) (note 7)	Ajustement pour projets majeurs non approuvés par la Régie	Investissements en immobilisations du plan de développement 2019 excluant les projets majeurs non approuvés par la Régie			Plan de développement 2019 réalisé en 2019 (note 6)	Plan de développement 2019 réalisé en 2020 et années suivantes (note 8)
10	an 0	55 058	0	55 058			21 213
11	an 1	1 882	0	1 882			1 882
12	an 2	1 047	0	1 047			1 047
13	an 3	654	0	654			654
14	an 4	516	0	516			516
15	an 5	0	0	0			0
16	<b>Total</b>	<b>59 156</b>	<b>0</b>	<b>59 156</b>			<b>25 311</b>

**note 1**

Le montant de 123 k\$ représente les coûts qui seront engagés en 2019 pour le projet d'extension de réseau - Côte de Terrebonne Phase 1 (D-2013-160) qui a été inclus au le plan de développement 2013.

**note 2**

Le montant de 16 k\$ représente les coûts qui seront engagés en 2019 pour le projet d'extension de réseau - Côte de Terrebonne Phase 1 C et 1 D (D-2013-160) qui a été inclus au plan de développement 2014.

**note 3**

Le montant de 217 k\$ représente les coûts qui seront engagés en 2019 pour le projet Bellechasse (D-2015-200) qui a été inclus au plan de développement 2015.

**note 4**

Le montant de 57 k\$ représente la portion des coûts qui seront engagés en 2019 relativement aux projets d'extension de réseau - Côte-de-Terrebonne Phase 1D (D-2013-160) et de la région d'Asbestos (D-2016-041) qui ont été inclus au plan de développement 2016.

**note 5**

Le montant de 21 995 k\$ représente la portion des coûts qui seront engagés en 2019 relativement au plan de développement de 2018.

**note 6**

Le montant de 33 845 k\$ représente la portion des coûts qui seront engagés en 2019 relativement au plan de développement de 2019.

**note 7**

Le classement, en année, des investissements en immobilisation du plan de développement 2018-2019 ne représente pas une hiérarchie en termes d'années financières. Il s'agit plutôt d'un classement établi en termes d'années relativement à des projets et ce, sans égard à l'année financière dans laquelle ceux-ci seront réalisés. L'an 0 représente ainsi la période d'investissement en infrastructure nécessaire avant que le projet ne soit mis en service. L'an 1 du projet débute dès la date d'ouverture de compteur. Les coûts présentés lors des années 1 à 5 représentent les investissements additionnels tels que les coûts de branchements encourus pour les clients qui vont se joindre au projet ultérieurement.

**note 8**

Le montant de 25 311 k\$ représente la portion des coûts qui seront engagés en 2020 et au cours des années subséquentes pour le plan de développement de 2019.